

Paru Dans Capital

12 SEPTEMBRE 2024



ADC FORMATIONS

L'expert de la prévention au travail

Spécialisé dans la formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST), ADC Formations a déjà enregistré une croissance de plus de 200 % de son chiffre d'affaires par rapport à l'année 2022. Fondé par deux entrepreneurs issus des domaines de la santé, du sport et de l'enseignement, l'organisme a su se forger une solide réputation auprès des entreprises. Rencontre avec Antonin Azeau et Damien Furlan.



Quelle est la spécificité de la formation SST ?

Tout employeur a l'obligation de mettre en place, dans son entreprise, des moyens de secours adaptés, dans l'objectif de prendre en charge le plus rapidement possible un salarié victime d'un accident du travail (AT), d'une détresse médicale ou d'un état pathologique. C'est dans ce contexte que la formation de Sauveteur Secouriste du Travail répond de façon adaptée aux exigences légales de devoir de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des travailleurs (Article L4121-1 du code du travail). L'employé formé en SST est capable de prodiguer les bons gestes qui peuvent sauver une personne blessée, comme la mettre en position latérale de sécurité, contrôler les hémorragies ou encore communiquer de façon efficace et calme avec les secours.

Pourquoi avoir fait le choix de cette spécialité ?

En tant que professionnels de santé et éducateurs spécialisés avec une licence STAPS APAS, la santé et le secourisme ont toujours été au cœur de nos métiers. C'est une suite logique de nos parcours respectifs qui nous a permis d'entreprendre ensemble au service de la prévention.

« Le secourisme nous tient particulièrement à cœur. Nous avons pour projet d'intervenir dans les centres de formation des instituteurs afin qu'ils sachent eux-mêmes sensibiliser les plus jeunes »

Quels sont vos atouts par rapport aux autres centres de formation ?

Nous intervenons au sein même des entreprises dans les conditions réelles et concrètes des travailleurs. Ce choix nous permet de baisser les coûts et de mieux rémunérer les indépendants (environ + 30 %) avec lesquels nous travaillons. La qualité reste au centre de nos préoccupations : nous sommes habilités par l'INRS, l'Assurance Maladie risques professionnels et détenons la certification Qualiopi.

www.adcf formations.fr - contact@adcf formations.fr - 07 56 90 02 73


ADC
FORMATIONS
VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION


Qualiopi
processus certifié
